

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	30
Représentés	11
Absents	2
<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 6 novembre 2024

Le mercredi 6 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

.....12/11/2024.....

de la publication le

.....13/11/2024.....

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, OMRANE Alain, COHEN Rachel, BOURVEN Julien, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, ESSONE-MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie,

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à DRUART Frédéric  
BENKHALA Malika donne mandat à PANETTA Tonino  
GAULIER Danièle donne mandat à SASU Hancès  
LANTERNIER Lucie donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FOURNIER Laura donne mandat à MARQUES Henrique  
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte  
AOUMMIS Hassan donne mandat à DESPRES Catherine  
FOURNIAUD Martine donne mandat à GUILLAUD-BATAILLE Fabien  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry  
DIMNET Jocelyne donne mandat à BOURVEN Julien

**Étaient absent.e.s :**

FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

**O B J E T**

**Approbation de l'avenant N°8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC  
du Port**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241112-DEL-24-134-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024

## **Approbation de l'avenant N°8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port**

Les permis de construire des lots B1, B3 et Modul'air de la ZAC, commercialisés en 2018 et permettant la réalisation d'un programme de construction représentant une surface de plancher de 58 000 m<sup>2</sup>, font aujourd'hui l'objet de recours contentieux. La promesse de vente relative à ces 3 lots et signée avec le groupement BNP-Duval arrive pour partie à échéance le 6 mars 2025.

La possibilité de mettre en œuvre les permis de construire par le groupement et en conséquence au préalable la vente des terrains devant accueillir les programmes de constructions des lots B1, B3 et Modul'air, est aujourd'hui grevée d'une forte incertitude.

Compte tenu des délais de traitement par les juridictions administratives des recours des différents permis de construire, l'avenant n°8 propose une prorogation de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Port au 21 décembre 2029 afin de tenir compte de ces délais ainsi que de la réalisation des travaux du programme des équipements publics de la ZAC ainsi que des abords des lots privés.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les termes de l'avenant n°8 au traité de concession de la ZAC du Port.

### **LE CONSEIL,**

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,
- Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi :
  - n°98-100 du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement signé le 30 juin 1998 ;
  - n°98-189 du 17 décembre 1998 et n° 99-051 du 15/04/1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port ;
  - n°00-143 du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port ;
  - n° 01-143 du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port ;
  - n°02-040 du 28 mars 2002 approuvant l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 5 avril 2002 ;
  - n°02-161 du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port ;
  - n°10-133 du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port ;
  - n°03-205 du 18 décembre 2003 approuvant l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 7 janvier 2004 ;
  - n°07-203 du 22 novembre 2007 approuvant l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 27 novembre 2007 ;
  - n°10.157 du 21 octobre 2010 approuvant l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 25 octobre 2010 ;
  - n°14.213 du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2014 ;
  - n°18.086 du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2018 ;

- d'aménagement de la ZAC du Port signé le 10 décembre 2018.
- n°24.024B du 03 avril 2024 approuvant l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 6 mai 2024.
  - Vu le projet d'avenant n°8 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Port,
  - Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 18 octobre 2024.

Considérant que l'évolution du programme global des constructions et le recours contentieux des 3 permis de construire BNP-Paribas retardent l'achèvement des derniers programmes de construction et nécessitent de prolonger de trois ans la durée de la convention publique d'aménagement.

Considérant qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur la modification du traité de concession d'aménagement

### **DÉLIBÈRE**

Article 1er : Emet un avis favorable aux termes de l'avenant n°8 du traité de concession d'aménagement.

Article 2 : Donne un avis favorable à l'approbation par le Conseil Territorial de l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port.

Article 3 : Sollicite auprès du Président de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre l'inscription de l'approbation de l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement à la délibération du prochain Conseil Territorial

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 6 novembre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire de Choisy-le-Roi  
PANETTA Tonino



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241112-DEL-24-134-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024